PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement au lot # 5 293 397

Prenez avis que le conseil municipal de Grande-Rivière a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

Cette demande de dérogation mineure au règlement de lotissement No. U-007.03-19 vise à réduire le frontage minimum de 18.0 m. à 16.29 m. afin de permettre la création de 2 nouveaux lots construisibles

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance régulière du 10 juillet 2023 à 19 h 30 en la salle du conseil municipal sise au 108, rue de l'Hôtel-de-Ville à Grande-Rivière.

Donné à Grande-Rivière ce 22e jour de juin 2023.

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE lot #5 293 397

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public **RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT #5 293 397**en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 22e jour de juin 2023, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22ième jour de juin 2023

Sandrine Bisson-Hautcoeur

Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière
Ville de Grande-Rivière